

**ARRETE n°2018-52 RELATIF AUX CANDIDATS ÉLUS  
ELECTION A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT**

**MARDI 13 NOVEMBRE 2018  
PERSONNELS DU 2EME GROUPE DE CORPS DE CATEGORIE C**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.5 et L.6 ;  
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 953-6 ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat notamment ses articles 34, 40 bis et 66 ;  
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié par le décret n° 2004-719 du 20 juillet 2004 relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement ;  
Vu l'arrêté du 29 avril 1999 relatif aux modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;  
Vu l'arrêté n° 2018-28 du 19 septembre 2018 relatif à l'organisation des élections à la commission paritaire d'Etablissement ;  
Vu l'arrêté n° 2018-31 du 3 octobre 2018 relatif à la liste de candidats présentée aux des élections à la commission paritaire d'Etablissement ;  
Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux Commissions Paritaires d'Etablissement de l'enseignement supérieur ;  
Vu les procès-verbaux de dépouillement du 13 novembre 2018.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

Sont élus à l'élection du 13 novembre 2018 à la Commission Paritaire d'Etablissement :

<b>2<sup>ème</sup> groupe : personnels de la filière de l'Administration de l'Etat et des corps des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) :</b>
--

**En qualité de représentants des personnels appartenant à la catégorie C :**

Liste « **A&I – UNSA Education** » :

**Titulaires :**

- Stéphane MAHOT
- Alexandra BRUNET

**Suppléants:**

- Béatrice GUILLAUMIN
- Catherine PAWLONSKI

Fait à Angers, le 19/11/2018

Le Président

Christian ROBLÉDO

*signé*